

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accuse de réception en préfecture
001-210101531-20250401-017-2025-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17

Présents : 11

Procurations : 3

Objet :

Vote des taxes

L'an deux mille vingt cinq

Le 1^{er} avril

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 26 mars 2025

Présents : Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Amélie VAN ETTINGER, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, Mme Leila SMITH, M. Bernd BECK, Mme Aurélie VUILLERMOZ, M. Pierre REBEIX, M. Pascal BRUN

Excusés : Mme Emilie VINCENT qui donne pouvoir à Mme Amélie VAN ETTINGER, M. Nicolas GRES, M. Guillaume PEREZ qui donne pouvoir à M. Pascal BRUN, Mme Jocelyne SCHWALLER qui donne pouvoir à Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Sylvie PADLEWSKI, M. Stephan BOCKEN

Le Maire **INFORME** le Conseil Municipal que,

Considérant :

- Les réunions de la Commission finances,
- Le contexte économique et financier actuel des collectivités territoriales.
- La nécessité de maintenir et de développer les services publics de proximité pour répondre aux besoins de la population.
- Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la commune, présenté en Commission finances et en Conseil municipal privé, qui prévoit des investissements essentiels pour l'avenir de la commune.
- La volonté de la commune de préserver ses finances et ressources communales.

Chaque année le vote des taux des taxes perçues par la commune fait l'objet d'une délibération en Conseil municipal. Elle rappelle que la commune est engagée sur un plan pluriannuel d'investissements, portant sur des besoins essentiels de la commune.

Afin d'assurer le financement du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la commune, il est proposé d'ajuster les taux de la fiscalité locale. Ce PPI, fruit d'une réflexion approfondie, vise à réaliser des investissements indispensables pour répondre aux besoins actuels et futurs de notre population. Il concerne notamment :

- L'enfance : extension du centre de loisirs et de la cantine pour améliorer l'accueil et le confort des enfants.
- L'éducation : extension de l'école maternelle et rénovation de l'école élémentaire pour offrir des conditions d'apprentissage optimales.
- La mobilité douce et l'entretien du réseau viaire communal : sécurisation des modes de déplacement doux pour favoriser les déplacements à pied et à vélo.
- La vie associative et sportive : réfection de la salle polyvalente pour accueillir les associations et les activités sportives dans des conditions adéquates.

Malgré cette adaptation des taux, la commune s'engage à poursuivre ses efforts pour optimiser ses dépenses de fonctionnement, rechercher activement des subventions et maîtriser ses charges. L'objectif est de garantir la pérennité des finances communales tout en assurant la réalisation des projets essentiels pour l'avenir de notre commune, dans une démarche responsable.

Pour 2025, il est proposé de modifier le taux voté, pour les taxes suivantes :

- (POINT 1) Taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 60.34 % (taux à N-1 : 57%)
- (POINT 2) Taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 26.47 % (taux N-1 : 25%)
- (POINT 3) Taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et les logements vacants : 15.15 % (taux N-1 : 14.31%)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité :

M. Guillaume PEREZ a voté CONTRE

M. Bernd BECK a voté contre les points 1 et 2 et s'est abstenu sur l'autorisation donnée au Maire.

APPROUVE la proposition de taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties à 60.34 % ;

APPROUVE la proposition de taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties à 26.47 % ;

APPROUVE la proposition de Taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et les logements vacants : 15.15 % ;

DIT que les bases de calcul seront appliquées au BP 2025 ;

AUTORISE Mme le Maire, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pascal BRUN
Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.
Isabelle PASSUELLO
Maire d'Echenevex.

